

Initiatives ministérielles

pour ensuite décider de les forcer à reprendre leur travail de façon tout à fait arbitraire.

J'étais complètement stupéfié de l'attitude scandaleuse des ministres au cours de la période des questions quand ils ont invoqué un prétexte odieux pour se justifier de ne pas avoir aidé les agriculteurs. Les Canadiens de tous les coins du pays enrageaient de les voir nous mettre dans l'alternative suivante: «Ou nous n'étions pas intéressés à aider les agriculteurs ou alors il fallait forcer ces gens à reprendre le travail afin d'assurer le transport du grain.» Ce genre d'argument est complètement inacceptable. Le gouvernement monte un groupe contre un autre pour masquer son incompetence, car il n'a pas été capable de régler l'un ou l'autre de ces problèmes.

Je ne vois pas comment on pourrait faire appel à la conscience d'un gouvernement qui ne recule pas devant pareil banditisme. Il admet au moins, je l'espère, qu'il doit rendre l'étude de cette mesure aussi acceptable que possible. Et un moyen de le faire serait d'accepter la présente motion. Les employés des deux secteurs concernés auraient ainsi au moins la consolation de se savoir écoutés, et le gouvernement pourrait se servir des modalités que nous avons déjà utilisées pour nommer aux bureaux de conciliation des gens justes et impartiaux, capables de d'entendre leurs griefs fort légitimes. C'est tout ce que nous lui demandons dans cette motion. Et il rendrait ainsi cette mesure un peu plus potable.

J'espère que le gouvernement aura le bon sens, en dépit de toutes ses bévues passées, d'accepter cette motion dans le même esprit qu'elle a été présentée.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les lettres et les appels d'appui que divers députés ont reçus, tant du côté du gouvernement que de l'opposition, m'amènent à conclure que la grande majorité de Canadiens appuient les efforts déployés par les fonctionnaires en vue d'obtenir la parité salariale. Et qu'avons-nous? Nous avons un gouvernement entouré de ses amis, les grandes sociétés, qui s'en prennent au Canada tout entier. Le travailleur honnête se retrouve engagé dans une lutte qui l'oppose au gouvernement et aux grandes sociétés. Et pour comble, le gouvernement veut limiter le débat sur cette question.

Le gouvernement, en fait, est en train de dire: «Nous allons forcer les travailleurs à reprendre le travail, quoi qu'en disent les autres. Nous allons le faire sans avoir à écouter pendant une minute de plus vos objections.»

Plusieurs principes importants sont en jeu. J'aimerais vous parler d'un de ces principes, soit celui de la parité salariale.

On nous a brossé aujourd'hui un sombre tableau de la situation concernant la parité salariale au Canada; on nous a aussi dressé la liste des sociétés qui sont assujetties à la loi que l'on dit efficace, et qui n'ont même pas le courage ou la force de se lever et de dire aux Canadiens: «Oui, nous appliquons le principe de la parité salariale.»

Il existe un rapport publié par une commission royale que tous les députés devraient lire. Je fais bien sûr allusion au Rapport Abella sur l'égalité en matière d'emploi. Dans son rapport, le juge Abella encourage le gouvernement à adopter une loi très stricte sur l'égalité en matière d'emploi. Ce n'est pas ce que nous avons reçu. Et ce n'est certainement pas ce que vont recevoir les fonctionnaires en grève avec ce projet de loi qu'on oblige la Chambre à adopter.

Il est honteux de voir qu'il y a des femmes qui cherchent toujours à obtenir la parité salariale qu'elles sont en droit de recevoir selon la Commission des droits de la personne. Au Canada, les femmes ne gagnent encore que 67 p. 100 de ce que gagnent les hommes. Et cela, monsieur le Président, même si l'on tient compte du salaire des femmes qui occupent des professions libérales, des femmes qui dirigent leur propre entreprise et même des femmes députées et ministres.

• (1720)

Aussi peu nombreuses soient-elles, si l'on ne tient pas compte de ces femmes qui touchent des salaires élevés, les Canadiennes en général gagnent deux fois moins d'argent que les Canadiens.

Au Canada, aujourd'hui, une femme qui détient un diplôme universitaire ou un certificat professionnel, comme une infirmière diplômée, par exemple, peut espérer toucher le même salaire qu'un homme qui a décroché en dixième année. Est-ce là une situation juste et équitable pour les femmes du Canada?